

2024

La Global Reporting Initiative (GRI) (initiative mondiale sur les rapports de performance) offre aux organisations un cadre leur permettant de communiquer l'incidence de leurs activités sur l'économie, l'environnement et la société. Le tableau ci-dessous fait état de nos déclarations d'information liées à ces lignes directrices en 2024. En plus de notre [Rapport sur la durabilité 2024](#) et de notre [Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF 2024](#), d'autres éléments d'information associés à la GRI se trouvent sur notre [page Web sur la durabilité](#), et dans notre [Notice annuelle](#), notre [Circulaire d'information de la direction](#) (CID), notre [Rapport annuel](#), nos [Règles de conduite](#) et notre [Déclaration sur le soutien apporté à la collectivité](#) (DSAC).

Énoncé d'utilisation	La Sun Life a déclaré de l'information conformément aux normes de la GRI pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
Norme GRI 1 utilisée	GRI 1: Fondation 2021
Norme(s) GRI relative(s) au secteur applicable(s)	Aucune

Norme GRI/autre source	Documents d'information	Emplacement	Omissions		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
GRI 2 : Éléments généraux d'information 2021	2-1 Renseignements sur l'organisation	Notice annuelle – page 3; pays d'exploitation : Australie, Bermudes, Brésil, Canada, Chili, Chine, France, Allemagne, Hong Kong, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Singapour, Corée du Sud, Espagne, Suisse, Émirats arabes unis, Angleterre, États-Unis, Uruguay, Vietnam			
	2-2 Entités prises en compte dans le rapport sur la durabilité de l'organisation	Rapport sur la durabilité – page 5; Rapport annuel – pages 12, 18			
	2-3 Période couverte, fréquence et point de contact	Rapport sur la durabilité – pages 4, 5; Rapport annuel – page 12			
	2-4 Reformulation des renseignements	Rapport sur la durabilité – pages 16, 50-55			

Éléments généraux d'information

<p>2-5 Assurance externe</p>	<p>Rapport d'assurance limitée indépendant 2024; Rapport sur la durabilité – pages 3, 54; Au niveau de la direction, le vice-président, durabilité et changements climatiques, stratégie et rendement de la Sun Life est chargé de surveiller le processus de demande d'assurance externe. Le conseil d'administration est informé du processus mais n'en assure pas la surveillance. La Sun Life a confié à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. la réalisation d'une mission d'assurance limitée pour les mesures des niveaux 1 et 2 et certaines mesures de niveau 3 visant nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2024 en utilisant les normes ISAE 3000 et 3410 (International Standard on Assurance Engagements) pour le Rapport d'assurance limitée indépendant.</p>			
<p>2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires</p>	<p>Rapport sur la durabilité – pages 4-6; Rapport annuel – pages 12, 15, 33, 38, 47-48, 239-242; Notice annuelle – pages 3-4; La Sun Life établit des contrats avec plusieurs types de fournisseurs à l'échelle de l'organisation. Les types de fournisseurs les plus courants sont les fournisseurs de service et les consultants (immobilier, services d'affaires, technologies de l'information, ressources humaines et services professionnels); Sécurité financière; Santé des Clients</p>			
<p>2-7 Employés</p>	<p>Rapport sur la durabilité – pages 6, 52, 53; DSAC – page 9; Le changement du nombre total d'employés de 2023 à 2024 s'explique principalement par une augmentation du nombre d'employés en Asie et par la croissance générale des affaires dans d'autres secteurs de l'entreprise.</p>	<p>2-7-a,b</p>	<p>Information non disponible/incomplète</p>	<p>La Sun Life n'est pas en mesure de fournir les renseignements suivants en raison de ses processus de collecte de données sur les employés : nombre total d'employés par région (pour toutes les régions), nombre d'employés permanents et temporaires par région et par sexe. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous envisagerons de réviser nos processus de collecte de données afin de fournir ces renseignements.</p>
<p>2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés</p>	<p>Les principaux types de travailleurs de la Sun Life qui ne sont pas des employés sont les travailleurs techniques, les professionnels des affaires, le personnel administratif et de bureau, et les professionnels de la comptabilité et des finances.</p>	<p>2-8-a,b,c</p>	<p>Information non disponible/incomplète</p>	<p>La Sun Life n'est pas en mesure de fournir le nombre de travailleurs qui ne sont pas des employés, car ces renseignements ne sont pas recueillis de façon uniforme dans l'ensemble de l'organisation. Nous ne croyons pas être en mesure de fournir ce type de renseignements dans un avenir rapproché.</p>

Norme GRI/autre source	Documents d'information	Emplacement	Omissions		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	CID – pages 19-45, 49-58; Rapport sur la durabilité – pages 13, 49			
	2-10 Mise en candidature et sélection des membres de l'instance supérieure de gouvernance	CID – pages 18-25, 30, 34			
	2-11 Présidence de l'instance supérieure de gouvernance	CID – page 30			
	2-12 Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans la surveillance de la gestion des impacts	Rapport sur la durabilité – pages 8, 9, 13, 49			
	2-13 Délégation de la responsabilité de gestion des impacts	Rapport sur la durabilité – page 13; CID – pages 46-47, 49-58			
	2-14 Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans la déclaration d'information sur la durabilité	Rapport sur la durabilité – page 13; CID – pages 28-29, 53-54			
	2-15 Conflits d'intérêts	CID – page 36			
	2-16 Communication des préoccupations majeures	Chaque trimestre, la Sun Life transmet au conseil d'administration les préoccupations majeures signalées au moyen de la ligne éthique.	2-16-b	Contraintes de confidentialité	La Sun Life ne déclare pas publiquement le nombre de préoccupations majeures transmises au conseil, car elle considère que ces renseignements sont confidentiels.
	2-17 Savoir collectif de l'instance supérieure de gouvernance	CID – pages 43-44; Principes directeurs et méthodes de gouvernance			
	2-18 Évaluation du rendement de l'instance supérieure de gouvernance	CID – page 45			

Éléments généraux d'information

2-19 Politiques de rémunération	CID – pages 59-62, 69-99; Charte du conseil d'administration	2-19-b	Information non disponible/incomplète	Nos principes directeurs en matière de rémunération pour le conseil d'administration de la Sun Life ne tiennent pas compte de l'impact de la Sun Life sur l'économie, l'environnement et les gens.
2-20 Processus de détermination de la rémunération	CID – pages 11, 59-62, 62-99			
2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	Les renseignements sur la rémunération du chef de la direction de la Sun Life figurent aux pages 100-101, 113-126 de la CID.	2-21-a,b,c	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir le ratio de la rémunération totale annuelle du chef de la direction par rapport à la rémunération médiane de tous les employés, car ces renseignements ne sont pas recueillis de façon uniforme dans l'ensemble de l'organisation. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous envisagerons de réviser nos méthodes afin de fournir ces renseignements.
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Rapport sur la durabilité – pages 8-14			
2-23 Engagements fondamentaux	Rapport sur la durabilité – pages 31, 49; CID ; Principes directeurs relatifs à l'indépendance des administrateurs ; Déclaration mondiale pour la protection des renseignements personnels ; Cadre des obligations durables 2019 ; Cadre des obligations durables 2024 ; Stratégie fiscale ; Principes directeurs et méthodes de gouvernance ; Règles de conduite ; Règles de conduite des fournisseurs			
2-24 Intégration des engagements fondamentaux	Rapport sur la durabilité – page 49; Règles de conduite ; Gouvernance et éthique ; Règles de conduite des fournisseurs			
2-25 Processus d'atténuation des impacts négatifs	Ligne éthique			
2-26 Mécanismes pour obtenir des conseils et signaler des préoccupations	Ligne éthique ; Règles de conduite ; Gouvernance et éthique			

Éléments généraux d'information

<p>2-27 Conformité aux lois et réglementations</p>	<p>Les renseignements sur les procédures judiciaires, les démarches réglementaires, les pénalités et les sanctions se trouvent à la page 36 de la Notice annuelle et à la Note 22.G des pages 253 et 255 du Rapport annuel.</p>	<p>2-27-a,b,c,d</p>	<p>Contraintes de confidentialité</p>	<p>La Sun Life ne déclare pas publiquement le nombre total de cas (ou de cas importants) de non-conformité aux lois et réglementations ni la valeur monétaire des amendes connexes, sauf si ces renseignements sont exigés en vertu des lois régissant les valeurs mobilières et autres lois applicables, car elle considère que ces renseignements sont confidentiels.</p>
<p>2-28 Affiliations</p>	<p>Nos affiliations à différentes organisations figurent sur nos pages Web sur la durabilité (thèmes importants) : Sécurité des données et protection des renseignements personnels, Gouvernance et éthique</p>			
<p>2-29 Méthode d'engagement des parties prenantes</p>	<p>En 2024, nous avons réalisé une nouvelle analyse de matérialité en utilisant des méthodes qui cadrent avec celles de notre dernière évaluation complète, réalisée en 2021. Nous avons utilisé une analyse basée sur l'intelligence artificielle combinée à un sondage auprès des parties prenantes; Reportez-vous aux pages 14 et 15 du Rapport sur la durabilité pour en savoir plus.</p> <p>Nous écoutons et consultons nos parties prenantes par différents moyens durant l'année. Voici les moyens pris en 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clients : Sondages sur l'expérience Client; groupes de discussion; autres canaux de commentaires (en personne, applis mobiles, courriel, médias sociaux, centres d'appels, site Web); communautés en ligne; tests utilisateurs, processus de résolution des plaintes. • Employés et conseillers : Sondage sur l'engagement et sondages ponctuels; activités de formation et de perfectionnement; forums en ligne et médias sociaux à l'interne; rencontres d'équipe et rencontres individuelles avec le gestionnaire; programme de rétroaction de sources multiples; évaluations du rendement; réunions d'employés avec les hauts dirigeants; ligne éthique; réseaux d'inclusion internes • Actionnaires, investisseurs, analystes : Assemblées annuelles; conférences téléphoniques et webdiffusions sur les résultats trimestriels; participation à des conférences; réunions avec les groupes d'investisseurs; participation à des sondages 			

Norme GRI/autre source	Documents d'information	Emplacement	Omissions		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
		<ul style="list-style-type: none"> • Autorités publiques, organismes de réglementation, associations professionnelles : Participation aux processus de consultation, aux conférences et aux événements; adhésion et participation à des associations professionnelles et de l'industrie; comités d'action politique de la Sun Life et de DentaQuest (États-Unis) • Organismes communautaires et leurs membres : Présence dans la collectivité; parrainage et dons; dons et bénévolat des employés et des conseillers; relations avec les médias. • Fournisseurs : Processus de demande de soumission; réunions et mises au point périodiques; gestion continue des relations; évaluation du risque que posent les fournisseurs; programme de diversité et de durabilité des fournisseurs. 			
	2-30 Conventions collectives	Environ 0,3 % des employés de la Sun Life sont couverts par des conventions collectives (n'inclut pas les employés temporaires ou de coentreprises). Les conditions de travail des employés sans convention ne sont pas basées sur les conventions collectives couvrant d'autres employés.			
Thèmes importants					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-1 Processus de détermination des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – page 14			
	3-2 Liste des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – page 14; Plan de durabilité			
Sécurité financière					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 18, 19, 50; Sécurité financière			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-2 Impacts économiques indirects substantiels	Rapport sur la durabilité – pages 18, 19			
SLF-1	SLF-1 Indicateurs liés à la sécurité financière	Rapport sur la durabilité – pages 17, 50			

Norme GRI/autre source	Documents d'information	Emplacement	Omissions		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
Santé des Clients					
GRI 3 : Thèmes importants 20 21	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 21-23, 50; Santé des Clients			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-2 Impacts économiques indirects substantiels	Rapport sur la durabilité – pages 21-23			
SLF-2	SLF-2 Indicateurs liés à la santé des Clients	Rapport sur la durabilité – pages 20, 50			
Bien-être des employés					
GRI 3 : Thèmes importants 20 21	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 24, 25, 50; Mieux-être des employés			
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Rapport sur la durabilité – pages 24-25; Mieux-être des employés ; Tous les travailleurs reçoivent une formation de préparation aux situations d'urgence qui couvre tous les sujets liés à la santé et à la sécurité. De plus, une formation sur les risques en milieu de travail liée au service comprend des modules sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, sur l'utilisation de chariots élévateurs à fourche et les principes de sécurité s'y rapportant, et sur l'utilisation de l'équipement.			
	403-6 Promotion de la santé du travailleur	Rapport sur la durabilité – pages 20-22; Mieux-être des employés			
SLF-3	SLF-3 Indicateurs liés au mieux-être des employés	Rapport sur la durabilité – pages 24, 50			
Mieux-être de la collectivité					
GRI 3 : Thèmes importants 20 21	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 26-29, 51; Mieux-être de la collectivité			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-2 Impacts économiques indirects substantiels	Rapport sur la durabilité – pages 26-29			
SLF-4	SLF-4 Indicateurs liés au mieux-être de la collectivité	Rapport sur la durabilité – pages 26-29, 51			

Norme GRI/autre source	Documents d'information	Emplacement	Omissions		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
Placements durables					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 31-35, 51; Placements durables			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans l'infrastructure et services soutenus	Rapport sur la durabilité – pages 31-35, 51; Rapport annuel sur l'utilisation du produit des obligations durables			
	203-2 Impacts économiques indirects substantiels	Rapport sur la durabilité – pages 31-35			
SLF-5	SLF-5 Indicateurs liés aux placements durables	Rapport sur la durabilité – pages 30, 51			
Résilience climatique					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 13, 15, 37,38, 54, 55; Résilience climatique ; Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – pages 7-10			
GRI 201 : Performance économique 2016	201-2 Conséquences financières et autres risques et occasions liés aux changements climatiques	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – pages 11, 20-22; Stratégie de résilience climatique . Risques et occasions prioritaires liés au climat. Rapport annuel – pages 79-84			
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 31. Rapport sur la durabilité – page 55	302-1-d	Sans objet	La Sun Life ne vend pas d'électricité, de vapeur, de chauffage ou de refroidissement.
	302-2 Consommation d'énergie à l'extérieur de l'organisation	Nous déclarons de l'information sur les émissions de GES liées aux déplacements d'affaires et aux placements immobiliers à la page 31 du Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF et à la page 54 du Rapport sur la durabilité.			
	302-3 Intensité énergétique	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 31; Comprend principalement la consommation énergétique pour nos bureaux à l'échelle mondiale et les immeubles appartenant à la Sun Life.			
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-5 Consommation d'eau	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 31, Rapport sur la durabilité – page 55; Nous déclarons de l'information sur notre consommation d'eau en mètres cubes.	303-5-b	Sans objet	La Sun Life ne consomme pas d'eau provenant de zones de stress hydrique.

Norme GRI/autre source	Documents d'information	Emplacement	Omissions		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (niveau 1)	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 25, Rapport sur la durabilité – page 54; Méthodologie de déclaration des émissions de GES – pages 7, 14; Gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O; Les émissions de CO ₂ biogéniques ne sont pas prises en compte.			
	305-2 Émissions indirectes de GES liées à l'énergie? (niveau 2)	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 25, Rapport sur la durabilité – page 54; Méthodologie de déclaration des émissions de GES – pages 7, 14; Gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O.			
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (niveau 3)	Rapport sur la durabilité – page 54; Méthodologie de déclaration des émissions de GES – page 9; Gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O; Les émissions de CO ₂ biogéniques ne sont pas prises en compte. Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 25			
	305-4 Intensité des émissions de GES	Le ratio d'intensité des émissions de niveaux 1 et 2 est de 0,0029 t éq. CO ₂ /pi ² d'après le total des émissions selon le marché des niveaux 1 et 2 de 85 155 tonnes d'équivalents CO ₂ (t éq. CO ₂) divisé par le total de la superficie occupée par les immeubles appartenant à la Sun Life. Le ratio d'intensité des émissions de niveau 3 est de 0,0024 t éq. CO ₂ /\$, sur la base du total des émissions selon l'emplacement pour le niveau 3 de 15 950 347 t éq. CO ₂ divisé par le bénéfice net déclaré de la Sun Life de 3 856 000 000 \$; Gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O; Les émissions de CO ₂ biogéniques ne sont pas prises en compte; Méthodologie de déclaration des émissions de GES			
	305-5 Réduction des émissions de GES	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 30. Rapport sur la durabilité – pages 37, 38, 54; Méthodologie de déclaration des émissions de GES ; Gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O			
SLF-6	SLF-6 Indicateurs liés au climat et à la protection de l'environnement	Rapport sur la durabilité – pages 37, 54, 55			
Inclusion					
GRI 3 : Thèmes importants 20 21	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 41-42, 52; L'inclusion à la Sun Life			

Norme GRI/autre source	Documents d'information	Emplacement	Omissions		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des instances de gouvernance et des employés	Rapport sur la durabilité – pages 40, 49, 52, 53; Circulaire d'information de la direction – page 34			
	405-2 Ratio du salaire de base et rémunération des femmes par rapport aux hommes	Rapport sur la durabilité – page 52			
SLF-7	SLF-7 Indicateurs liés à l'inclusion	Rapport sur la durabilité – pages 40-42, 52			
Expérience Client					
GRI 3 : Thèmes importants 20 21	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 43, 44, 54; Expérience Client			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-2 Impacts économiques indirects substantiels	Rapport sur la durabilité – pages 43, 44, 54			
SLF-8	SLF-8 Indicateurs liés à l'expérience Client	Rapport sur la durabilité – pages 43, 44, 54			
Sécurité des données et protection des renseignements personnels					
GRI 3 : Thèmes importants 20 21	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 45, 53; Sécurité des données et protection des renseignements personnels			
GRI 418 : Vie privée des clients 2016	418-1 Plaintes fondées concernant des manquements à la protection des renseignements personnels et des pertes de données des Clients	Rapport sur la durabilité – pages 45, 53	418-1-b	Contraintes de confidentialité	La Sun Life ne divulgue pas le nombre total de fuites, de vols ou de pertes de données de Clients détectés, car ces renseignements sont confidentiels.
SLF-9	SLF-9 Indicateurs liés à la sécurité des données et à la protection des renseignements personnels	Rapport sur la durabilité – pages 45, 53			
Gestion des talents					
GRI 3 : Thèmes importants 20 21	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 45, 46, 47, 53; Gestion des talents			

Norme GRI/autre source	Documents d'information	Emplacement	Omissions		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
GRI 401 : Emploi 2016	401-1 Nouveaux employés et taux de rotation du personnel	Rapport sur la durabilité – pages 47, 53	401-1	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir les renseignements suivants en raison de ses processus de collecte de données sur les employés : nouveaux employés et taux de rotation du personnel par âge, sexe et région. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous envisagerons de réviser nos processus de collecte de données afin de fournir ces renseignements.
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par employé	Rapport sur la durabilité – page 53	404-1-a-i 404-1-a-ii	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir les heures moyennes de formation par sexe et catégorie professionnelle, car ces renseignements ne sont pas recueillis de façon uniforme dans l'ensemble de l'organisation. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous envisagerons de réviser nos processus de collecte de données afin de fournir ces renseignements.
	404-2 Programmes de perfectionnement des employés et d'aide à la transition	Rapport sur la durabilité – pages 46, 47; Les programmes d'aide à la transition de la Sun Life, comme la planification de la retraite et l'indemnité de départ, varient selon la région.			
SLF-10	SLF-10 Indicateurs liés à la gestion des talents	Rapport sur la durabilité – pages 46, 47, 53			
Gestion du risque					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 48, 53; Gestion des risques			
SLF-11	SLF-11 Indicateur lié à la gestion des risques	Rapport sur la durabilité – pages 48, 53			
Gouvernance et éthique					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 49, 53; Gouvernance et éthique			
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des instances de gouvernance et des employés	Rapport sur la durabilité – pages 49, 53			

Norme GRI/autre source	Documents d'information	Emplacement	Omissions		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
GRI 415 : Politiques publiques 2016	415-1 Contributions politiques	Aux États-Unis – La Sun Life États-Unis et ses sociétés affiliées ont fait des contributions directes d'une valeur de 215 000 \$ US, le comité d'action politique a fait des contributions d'une valeur de 254 500 \$ US, et nos comités d'action politique financés par les employés ont déboursé 127 500 \$ US. Les noms des bénéficiaires sont divulgués sur les sites Web des commissions électorales fédérale et d'État et sur le site opensecrets.org .			
SLF-12	SLF-12 Indicateurs liés à la gouvernance et à l'éthique	Rapport sur la durabilité – pages 49, 53			